

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2016**

L'an deux mil seize le douze juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

M. Hervé JOSSELIN, Mme Madeleine ABBE, M. Marcel RAFFRAY, Adjoints.

Mme Raymonde BENOUFFA, M. Jean-Baptiste CORDON, M Franck JOSSET, Mme Sylvie LABBE, M Michel LEFEUVRE, Mme Anne-Claude MORIN, M Michel OLERON, Mme Danielle ROUSSIN, Mme Stéphanie SOULABAILLE, Mme Solenne ZUNDEL, Conseillers Municipaux.

ETAIT ABSENT : M. Jean-René JOUFFE.

Secrétaire de séance : M Franck JOSSET.

**Délibération 1 CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE SITE
INTERNET**

Monsieur Paul LA DROITTE propose un contrat forfaitaire de prestations de service Internet du site de Bourseul. Ce pack forfait comprend un an de maintenance basé sur un volume d'intervention forfaitaire de 4.5 heures (soit 18 crédits d'intervention. Le nombre de crédits décomptés pour chaque intervention est en fonction de sa complexité et de sa durée). Cette maintenance consiste à réaliser des opérations de sauvegardes, des mises à jour système, de dépannage en cas de piratage, de mise à jour de données.... La location de nom du domaine et l'hébergement sont inclus.

La période du contrat : du 01/06/2016 au 31/05/2017

Hébergement 1 an 36.00 € HT

Nom de domaine 1 an 14.00 € HT

Suivi administratif du site 95.00 € HT

Maintenance/actualisation du site en cours d'année 225.00 € HT

L'ensemble du pack forfait 370.00 € HT

Toute intervention au-delà du forfait (un crédit d'intervention) sera facturée 12.50 € HT

En fin de contrat, nous vous proposerons de faire le point sur l'ensemble des interventions effectuées sur votre site afin de calculer au plus juste, en fonction de vos besoins et de vos attentes, le montant du forfait des prestations assurées.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 12 JUILLET 2016

Le règlement s'effectuera :

25% à la signature du contrat 111.00 € TTC

75 % pour les trois derniers trimestres du contrat soit 25% en novembre 2016 111.00 € TTC

25% en février 2017 111.00 € TTC

25% en mai 2017 111.00 € TTC

Le Conseil Municipal après délibération décide d'adhérer à ce contrat pour le site internet aux conditions énumérées ci-dessus.

Délibération 2 DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE

La commune doit effectuer un contrôle des bâtiments communaux pour vérifier l'accessibilité des personnes à mobilité réduite dans les établissements recevant du public.

Deux sociétés ont fourni des devis :

La SAS DEKRA INDUSTRIAL propose un devis pour un coût de 3 400.00 € HT.

La SAS VERITAS France ARCALIA propose un devis pour un coût de 1 240.00 € HT (une plus-value pour le diagnostic des vestiaires du terrain de football pour 100.00 € HT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de retenir la SAS VERITAS France Arcalia pour un montant total de 1 340.00 € HT.

Délibération 3 AMENAGEMENT DE LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Depuis plusieurs réunions de conseil, le choix de réaménager la salle d'honneur a été décidé.

La SAS MENARD est venue à plusieurs reprises et a fourni un devis avec une table, 24 chaises et 2 consoles pour un coût de 6 021.77 € TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide d'accepter le devis de la SAS MENARD au prix indiqué ci-dessus et d'imputer la somme en investissement au compte 2183-78.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2016**

Délibération 4 **MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE DU
LOTISSEMENT « LA LOUVELAIS »**

Pour l'aménagement du lotissement « La Louvelais », deux sociétés ont répondu pour la mission de maîtrise d'œuvre :

⇒ La SARL INFRACONCEPT propose les éléments de mission suivants :

Avant-projet	3 200.00 € HT
Projet et plan EXE	4 000.00 € HT
Etablissement du dossier de consultation et assistance à la passation marché travaux	2 600.00 € HT
Direction et exécution des contrats de travaux	
Assistance aux opérations de réception	9 500.00 € HT
Ordonnancement, pilotage et coordination	1 200.00 € HT
TOTAL	20 500.00 € HT

Ce montant est un montant forfaitaire.

Une option pour le dossier de la loi sur l'eau pour 3 000.00 € HT.

⇒ la SAS ATELIER DU MARAIS propose les éléments de mission suivants :

Avant-projet	4 500.00 € HT
Projet	4 800.00 € HT
Assistance passation contrats des travaux	4 800.00 € HT
Direction de l'exécution de contrat des travaux	9 600.00 € HT
Assistance apportée aux maitre d'ouvrage lors des opérations de réception	300.00 € HT
TOTAL	24 000.00 € HT

Ce montant est un pourcentage sur un estimatif de travaux à 600 000.00 €.

Ce dossier comprend la réalisation des dossiers de demande de subventions et de la coordination et le pilotage des réunions avec l'ensemble des concessionnaires (CD22, SDE, ERDF, France Télécom, Syndicat des eaux).

Les conseillers municipaux après avoir délibérés, décident à 13 voix pour et une abstention de prendre la SARL INFRACONCEPT pour la somme de 20 500.00 € HT, si nécessaire l'option proposée du dossier de la loi sur l'eau pour 3 000.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2016**

Délibération 5 ACHAT DE MOBILIER POUR L'ECOLE

Monsieur RAFFRAY Marcel informe les conseillers que quelques meubles doivent être achetés pour l'école dans différentes sociétés :

MANUTAN COLLECTIVITES propose un devis pour 10 casiers scolaires pour un coût de 151.10 € HT.

IKEA fait une proposition pour 10 tabourets pour un coût de 100.00 € HT.

Le Conseil Municipal accepte les achats proposés par Monsieur RAFFRAY et décide d'imputer les frais engendrés au compte 2183-70.

Délibération 6 SDE ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Après le passage de la société ALLEZ sur la commune pour l'entretien de l'éclairage public, le Syndicat Départemental d'Electricité nous informe de l'étude du remplacement du foyer A57 qui est vétuste situé dans le bourg.

La participation s'élève à la somme de 246.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

Le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public remplacement du foyer A57 présenté par le SDE des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 410.00 € HT (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre).

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation TVA et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60 %, conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté des frais de maîtrise d'œuvre aux taux de 5 %.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

La participation de la commune s'élève à la somme de 246.00 € (somme à inscrire en investissement au compte 2041581).

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2016**

Délibération 7

DECISION MODIFICATIVE
budget commune

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil de la nécessité de procéder à des réajustements budgétaires sur le budget communal :

- Remplacement du foyer A57, candélabre dans le bourg pour un coût de 246.00 €
- Aménagement de la salle du Conseil Municipal pour un coût de 6 030.00 €
- Achat de meubles pour l'école pour un coût de 300.00 €

Monsieur le Maire propose aux conseillers de virer des crédits du compte 2318 (travaux divers) aux comptes cités ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, décide de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D2318 : travaux divers	6 576.00 €	
D2041581 : Travaux SDE		246.00 €
D2183-78 aménagement de la salle du Conseil Municipal		6 030.00 €
2183-70 : meubles pour l'école		300.00 €

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2016**

**Délibération 8 LOTISSEMENT « SAINT MEEN »
MONSIEUR MORICE**

Un courrier du 13 juin 2016 de Monsieur MORICE nous informait du dépôt d'un permis d'aménager sur le secteur de Saint Méen et d'une demande de dossier PUP pour les devis de raccordement SDE et SAUR.

Monsieur le Maire a contacté Monsieur CLEMENT du SDE pour savoir si la mise en place d'un PUP était nécessaire ou si le lotisseur pouvait régler directement au SDE. Monsieur CLEMENT a confirmé que comme il était stipulé sur le courrier, Monsieur MORICE devait régler directement les frais de la création du lotissement.

Monsieur le Maire propose aux conseillers que Monsieur MORICE prenne en charge directement les frais de son lotissement.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande de mise en place d'un PUP.

Délibération 9 FUSION DES SYNDICATS DU FREMUR

Le schéma départemental de coopération intercommunale a été arrêté le 29 mars 2016, il propose la fusion de certains syndicats pour répondre à la Loi Notre.

Un projet d'arrêté propose la création d'un syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable à compter du 1^{er} janvier 2017 dénommé « Syndicat des Frémur », issu de la fusion du syndicat de la région du Frémur, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du Cap Fréhel et du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint Potan et Ruca.

La liste des communes inscrites dans le projet de périmètre est fixée comme suit :
Bourseul, Créhen, Fréhel, Lancieux, Langrolay sur Rance, Languenan, Pléboulle, Pleslin Trigavou, Plessix Balisson, Plévenon, Ploubalay, Pluduno, Plurien, Ruca, Saint jacut de la Mer, Saint Lormel, Saint Potan, Trégon et Trémereuc.

Les conseillers doivent se prononcer sur le périmètre proposé et le projets de statuts.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte le projet de fusion tel qu'il est proposé.

QUESTIONS DIVERSES

BON DE VETEMENT

Le dossier sera revu en septembre, il nécessite un complément d'informations.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BOURSEUL DU 12 JUILLET 2016

DOSSIER ADEME

après notre décision de continuer la procédure contre l'ADEME. Notre assurance a écrit à l'avocat pour qu'il fasse le nécessaire pour relancer la procédure.

VENTE DE TERRAIN

Monsieur BRIARD Jean Louis voudrait acheter un petit bout de chemin (VC27) qui sépare son terrain et celui de la Famille MOY-GLORO. Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une enquête publique sera certainement nécessaire pour vendre.

Les conseillers sont d'accord sur le fait de vendre ce chemin à condition que tous les frais soient à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire va prendre contact avec la Famille MOY-GLORO pour connaître leur avis, et demandera à Monsieur BRIARD de nous faire une offre de prix.

PANNEAUX DE SIGNALISATION ET NUMEROTATION DES MAISONS

Monsieur le Maire souhaitait avertir les conseillers du coût définitif de l'achat des panneaux de signalisation et numérotation de maison. Le devis s'élève à la somme de 5 147.03 € TTC.

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

Monsieur LE NAOUR Alexis s'occupe de la modification simplifiée et il rédige la présentation afin de lancer l'enquête publique.

PRODUITS D'ENTRETIEN

Madame ABBE Madeleine a pris en charge le dossier concernant l'achat des produits d'entretien. Elle a nommé une responsable Mme MERDRIGNAC Martine et une suppléante Mme BRIEND Madeleine. Tous les achats de produits doivent être réalisés avec le Service Commun d'Achat.

Ordre du jour :

Délibération 1 Contrat de maintenance pour le site internet

Délibération 2 Diagnostic d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Délibération 3 Aménagement de la salle du Conseil Municipal

Délibération 4 Mission de maîtrise d'œuvre du lotissement « La Louvelais »

Délibération 5 Achat de mobilier pour l'école

Délibération 6 SDE entretien de l'éclairage public

Délibération 7 Décision modificative budget commune

Délibération 8 Lotissement « Saint Méen » Monsieur MORICE

Délibération 9 Fusion des syndicats du Frémur

Questions diverses

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 12 JUILLET 2016**

SIGNATURE DU CONSEIL MUNICIPAL

M DAULY Philippe, Maire	
M JOSSELIN Hervé, Adjoint	
Mme ABBE Madeleine, Adjointe	
M RAFFRAY Marcel, Adjoint	
Mme BENOUFA Raymonde, Conseillère	
M CORDON Jean-Baptiste, Conseiller	
M JOSSET Franck, Conseiller	
M JOUFFE Jean-René, Conseiller	excusé
Mme LABBE Sylvie, Conseillère	
M LEFEUVRE Michel, Conseiller	
Mme MORIN Anne-Claude, Conseillère	
M OLERON Michel, Conseiller	
Mme ROUSSIN Danielle, Conseillère	
Mme SOULABAILLE Stéphanie, Conseillère	
Mme ZUNDEL Solenne, Conseillère	